Le statut du Djihad en Islam

Cheykh al Islam Ibn Taymiyyah

Les punitions que la *Shari'ah* a introduites pour ceux qui désobéissent à Allah et à ses Messagers sont de deux sortes :

1. Le châtiment de ceux qui sont sous la domination [de l'*Imam*], individus et collectivités, comme il a été évoqué auparavant [dans le chapitre sur le droit pénal] et,

2. Le châtiment des groupes récalcitrants, comme ceux qui peuvent être soumis à la domination de l'Imam seulement par un combat décisif.

C'est donc le *Jihad* contre les mécréants (*kufar*), les ennemis d'Allah et de son Messager.

« **Quiconque a entendu l'injonction du Messager d'Allah et n'y a pas répondu, doit être combattu, Jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul.** »
Sourate Al-Baqarah verset 193 et sourate Al Anfal verset 39.

Lorsqu'Allah a envoyé son Prophète et lui a ordonné d'inviter les gens à Sa religion, Il ne lui a pas permis de tuer ou de combattre qui que ce soit pour cette raison avant que le Prophète n'ait émigré à Médine.

Par la suite, Il lui a donné ainsi qu'aux musulmans la permission en ces termes :

« **Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) - parce que vraiment ils sont lésés; et Allah est certes Capable de les secourir ainsi ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, - contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient: Et Allah est notre Seigneur. - Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué. Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant, ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salat, acquittent la Zakat, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah.** »
Sourate Al Hajj verset 39 à 41.

Puis, après cela, Il a imposé de les combattre selon les termes suivants :

« **Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas.** »
Sourate Al Baqarah verset 216.

Il a insisté sur cet ordre et glorifié le Jihad dans la plupart des sourates Médinoises. Il a critiqué ceux qui n'y participaient pas et les a nommé hypocrites (*mounafiq*) et malades dans le cœur

Allah a dit :

« Dis: Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers ».
Sourate At-Tawba verset 24.

Et :

« Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véridiques. »
Sourate Al Hujourat verset 15.

Et :

« Puis, quand on fait descendre une Sourate explicite et qu'on y mentionne le combat, tu vois ceux qui ont une maladie au coeur te regarder du regard de celui qui s'évanouit devant la mort. Seraient bien préférables pour eux une obéissance et une parole convenable. Puis, quand l'affaire est décidée, il serait mieux pour eux certes, de se montrer sincères vis-à-vis d'Allah ».
Sourate Mohammad versets 20-21.

Il y a de nombreux versets similaires dans le Coran et ils sont aussi fréquents en ce qui concerne la glorification du Jihad et celle de ceux qui y participent, (par exemple) dans la sourate As-Saff (les rangs) :

« Ô vous qui avez cru ! Vous indiquerai-je un commerce qui vous sauvera d'un châtiment douloureux? Vous croyez en Allah et en Son messager et vous combattez avec vos biens et vos personnes dans le chemin d'Allah, et cela vous est bien meilleur, si vous saviez! Il vous pardonnera vos péchés et vous fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et dans des demeures agréables dans les jardins d'Eden? Voilà l'énorme succès et il vous accordera d'autres choses encore que vous aimez bien: un secours [venant] d'Allah et une victoire prochaine. Et annonce la bonne nouvelle aux croyants. »
Sourate As-Saff versets 10 à 13.

Et (ailleurs) Il a dit :

« Ferez-vous de la charge de donner à boire aux pèlerins et d'entretenir la Mosquée sacrée (des devoirs) comparables [au mérite] de celui qui croit en Allah et au Jour dernier et lutte dans le sentier d'Allah? Ils ne sont pas égaux auprès d'Allah et Allah ne guide pas les gens injustes. Ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont lutté par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah, ont les plus hauts rangs auprès d'Allah...

et ce sont eux les victorieux. Leur Seigneur leur annonce de Sa part, miséricorde et agrément, et des Jardins où il y aura pour eux un délice permanent. »
Sourate At-Tawba versets 19 à 21.

Et :

« Ô les croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur. Telle est la grâce d'Allah. Il la donne à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient ».
Sourate Al Ma'idah verset 54.

Et Il a dit :

« Car ils n'éprouveront ni soif, ni fatigue, ni faim dans le sentier d'Allah, ils ne fouleront aucune terre en provoquant la colère des infidèles, et n'obtiendront aucun avantage sur un ennemi, sans qu'il ne leur soit écrit pour cela une bonne action. En vérité Allah ne laisse pas perdre la récompense des bienfaiteurs. Ils ne supporteront aucune dépense, minime ou importante, ne traverseront aucune vallée, sans que (cela) ne soit inscrit à leur actif, en sorte qu'Allah les récompense pour le meilleur de ce qu'ils faisaient. »
Sourate At-Tawba versets 120-121.

Ainsi, il a mentionné la récompense résultant de leurs oeuvres et les actions qu'ils doivent effectuer.

L'ordre de participer au Jihad et la mention de ses mérites apparaît un nombre incalculable de fois dans le Coran et la *Sunnah*.

Par conséquent, c'est le meilleur acte (religieux) volontaire qu'un homme puisse accomplir. Tous les savants s'accordent sur le fait qu'il est meilleur que le Hajj (grand pèlerinage) et la *'Oumra* (petit pèlerinage), que la prière bénévole et que le jeûne bénévole, comme l'indiquent le Coran et la Sunna.

Le Prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- à dit : « **La tête de l'activité est l'Islam, son pilier central est la prière et le sommet est le Jihad** ».

Et il -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- a dit : « **Au Paradis il y a cent degrés qu'Allah a préparés pour ceux qui combattent dans Sa voie, entre deux degrés, il existe un espace équivalent à la distance qui sépare le ciel de la terre**. »

Et il y a unanimité pour l'authenticité de cette tradition.

Al-Boukhari -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a transmis qu'il -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- a dit : « **Celui dont les pieds se sont couverts de poussière dans la voie d'Allah (c'est-à-dire Jihad), Allah le sauvera du feu de l'enfer.** »

Et, comme l'a relaté Muslim -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*-, il -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- a dit : « **Un jour et une nuit passés en ribat (restés aux frontière de l'Islam avec l'intention de défendre le territoire islamique contre les ennemis) sont meilleurs qu'un mois passé à jeûner et à veiller. S'il meurt (en accomplissant sa tâche), il recevra la**

récompense de ses actions et existence, et il sera protégé de l'Ange de la Tombe. »

Il est relaté dans la *Sunna* que : « **Un jour passé en ribat dans la voie d'Allah est meilleur que cent jours passé ailleurs.** »

Il *-salla Allahou 'alayhi wa salam-* a dit : « **Deux yeux ne seront pas touchés par le feu : l'œil qui a pleuré par crainte d'Allah, et l'oeil qui a passé la nuit à guetter dans la voie d'Allah.** »

Al-Tirmidhi *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-* a dit à propos de cette tradition qu'elle est bonne (*hassan*).

Dans le Musnad de Ahmad Ibn Hambal *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-*, nous trouvons : « **Une nuit passée à guetter dans la voie d'Allah est meilleure que cent nuits et jours passés en veillées nocturnes et en jeûne.** »

Dans le Sahih d'Al-Bukhari *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-* comme dans le Sahih de Muslim *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-*, nous trouvons :

« **Un homme dit : « Ô Messager d'Allah, dis-moi un acte qui équivaut au combat dans la voie d'Allah ». Il répondit : « Tu n'en seras pas capable » L'homme dit : « Dis-moi quand même » Le Messager d'Allah dit : « Peux-tu, lorsqu'un combattant du Jihad est parti en expédition, jeûner sans interruption et passer la nuit en prière continuelle ? » L'homme dit : « Non » Puis le messager d'Allah dit : « Voilà donc ce qui équivaut au Jihad.** »

Dans la Sunna nous trouvons que Mohammad *-salla Allahou 'alayhi wa salam-* a dit : « **Chaque communauté a ses voyage pieux et le voyage pieux de ma communauté est le combat dans la voie d'Allah**. »

Source : Le gouvernement selon la Loi d'Allah en corrigeant le dirigeant et ses ouailles « *Assiyassa achchar'ia fi islah arra'i wa ar'ra'iya* ».